

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom de l'entreprise Nu-Calgon Wholesaler, Inc.	Numéro de téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499	CHEMTREC 1-800-424-9300		
Adresse municipale 2008 Altom Court	Ville St. Louis	État MO	Code postal 63146-4151	Dernière mise à jour 12/3/2009
Nom du produit Calclean en aérosol	Numéro du produit 4081-75	Usage du produit Détergent pour serpents		N° enregistrement EPA S.O.

SECTION 2 – COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Produit dangereux	% par poids	N° CAS	TLV	PEL
Isobutane	<5,0	75-28-5	800 ppm	800 ppm
Propane	<5,0	74-98-6	1000 ppm	1000 ppm

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu de cas d'urgence : MISE EN GARDE : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F. Ne pas percer ou brûler le contenant, même une fois vide. Ne pas vaporiser sur la flamme nue ou sur tout matériau incandescent. **Garder hors de la portée des enfants.**

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Irrite les yeux.

Peau : Le produit peut causer une légère irritation cutanée.

Ingestion : L'aspiration du produit peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonie chimique, ou des nausées.

Inhalation : L'inhalation des vapeurs en forte concentration peut causer des symptômes tels que maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée, vomissement et possiblement la perte de conscience.

Exposition chronique : L'inhalation des vapeurs en forte concentration peut irriter les voies respiratoires.

Cancérogénicité : Aucun connu.

État pathologique aggravé par l'exposition : Le produit peut aggraver les problèmes existants des yeux, de la peau ou du système respiratoire supérieur.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Yeux : Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau. Après un rinçage initial, enlever les lentilles cornéennes et continuer de rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

Peau : Nettoyez avec de l'eau savonneuse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion : **Ne pas provoquer le vomissement.** Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Après avoir bien nettoyé la bouche avec de l'eau, boire une grande quantité d'eau.

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou l'ambulance, puis donner la respiration artificielle, de préférence bouche à bouche. Consulter un médecin.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : Aucune donnée.

Température d'auto-ignition : Aucune donnée.

Produits dangereux de combustion : Monoxydes de carbone.

Limites d'inflammabilité dans l'air : Aucune donnée.

Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone (CO₂), vaporisation de mousse chimique, poudre extinctrice.

Risques d'incendie et d'explosion : Contenant sous pression. Protéger le produit de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures excédant 50°C/122 °F.

Procédures spéciales d'extinction des incendies : Vaporiser une brume d'eau sur les contenants et les réservoirs pour les refroidir. Comme dans tous les cas d'incendie, porter un appareil respiratoire par pression autonome approuvé par MSHA/MIOSH, ou l'équivalent, et un équipement de protection complet.

SECTION 6 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

Déversement ou fuite : Éviter que le produit ne pénètre dans les drains. Ne pas vidanger dans des eaux de surface ou des d'égouts sanitaires. Absorber le déversement avec un produit inerte (p. ex. terre ou sable secs), puis placer dans un contenant pour déchets de produits chimiques. Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les secteurs restreints. Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas percer ou brûler le contenant, même une fois vide. Ne pas vaporiser sur la flamme nue ou sur tout matériau incandescent.

Exigences en matière d'entreposage : **Garder hors de la portée des enfants**. Garder les contenants fermés hermétiquement dans un endroit sec, frais et bien aéré. Garder dans des contenants étiquetés correctement.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires : Lorsque les employés font face à une concentration de produit au-delà de la limite d'exposition admissible, ils doivent porter un appareil respiratoire certifié approprié.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Vêtements de protection : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Gants en latex.

Lignes directrices en cas d'exposition : Consulter la section 2.

Mesures d'ingénierie spécifiques (tels que ventilation, endroit fermé) : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les secteurs restreints.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect physique : Aérosol.	Point de congélation : Aucune donnée.	% de matière volatile par poids : 5,0 %
Couleur : Blanc	Densité de vapeur [air =1] : Aucune donnée.	Taux d'évaporation : Aucune donnée.
Odeur : Caractéristique	Pression de la vapeur : PSIG à 21 °C/70 °F (Aérosol) : Max. 60.	Densité : 1,08
Point d'ébullition : Aucune donnée.	Solubilité dans l'eau : Soluble.	pH (concentré) : Aucune donnée.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable sous des conditions normales.

Polymérisation dangereuse : N'aura pas lieu.

Incompatibilités : Agents comburants forts.

Conditions réactives à éviter : Contenant sous pression : Protéger le produit de la lumière du soleil, et éviter de l'exposer à des températures au-delà de 50 °C/122 °F.

Produits de décomposition : Monoxydes de carbone.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Ingrédients dangereux	N° CAS	N° EINECS	DL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)	CL 50 de l'ingrédient (Espèce spécifique)
Isobutane	75-28-5	Aucune donnée.	S.O.	Inhalation CL 50 rat : 57 pph/15 M
Propane	74-98-6	Aucune donnée.	S.O.	Aucune donnée.

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Ingrédients dangereux	Données de toxicité aquatique
Isobutane	Aucune donnée.
Propane	Aucune donnée.

SECTION 13 – ÉLIMINATION DU PRODUIT

Élimination des déchets : Ne pas vidanger dans des eaux de surface ou des d'égouts sanitaires. Éliminer conformément aux réglementations locales.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Renseignements spéciaux sur le transport : Aucune donnée.

<u>Juridiction</u>	<u>Nom officiel d'expédition</u>	<u>Numéro UN</u>	<u>Groupe d'emballage</u>	<u>Classe de dangers</u>
DOT (Terre)	Bien de consommation ORM-D	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OMI (Eau)	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.	Aucune donnée.
OACI (Air)	Aérosol, ininflammable	UN1950	Aucune donnée.	2,2

SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classe SIMDUT : (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)	A, B1
Titre III, SARA : (<i>Superfund Amendments & Reauthorization act</i> – Modification et nouvelle autorisation de la loi portant sur le Fonds spécial pour l'environnement [É.-U.]	Non
OSHA : (<i>Occupational Safety & Health Administration</i> – Administration de la santé et de la sécurité au travail [É.-U.]	Oui.
TSCA : (<i>Toxic Substance Control Act</i> – Loi réglementant les substances toxiques [É.-U.]	Présentes.
COV : (Composé organique volatil)	5,0 %
CPR : (<i>Canadian Controlled Products Regulations</i> – Règlements canadiens sur les produits contrôlés)	Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés.
EINECS : (<i>European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances</i> – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)	Aucune donnée.
LIS / LES : (Liste intérieure des substances – Liste extérieure des substances)	Présentes
CERCLA : (<i>Comprehensive Environmental Response Compensation & Liability Act</i> – Loi détaillée sur l'intervention environnementale, l'indemnité et la responsabilité [É.-U.]	Non
LDI : (Liste de divulgation des ingrédients)	Aucune donnée.
Classement NFPA (SIMD) : (<i>National Fire Protection Association</i> – Association nationale de la protection contre les incendies - Système d'identification des matières dangereuses [É.-U.]	Santé : 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0 Équipement de protection individuel : B

SECTION 16 – RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aucune donnée.

L'information de cette fiche signalétique est fondée sur les données qui sont à notre portée, et jugée exacte. Cependant, Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut garantir, de façon tacite ou exprès, l'exactitude de ces données ou les résultats atteints à la suite de l'usage de ces données. Nu-Calgon Wholesaler Inc. ne peut être tenu responsable de toute blessure provenant de l'usage du produit décrit dans cette fiche signalétique.